

Lettre de Fénelon, Archevêque de Cambrai,
au Père Daubenton, de la Compagnie de Jésus,
Assistans de France à Rome.

à C. 15 juillet 1722

Je vous prie, mon Révérend père, d'avoir la bonté de faire demander compte
pour moi au pape de ce qui regarde ma lettre, que M. le Card. de M. a donnée
depuis peu au public.

Il est vrai que quand il publia l'an 1697^{me} son ordonnance ~~interdiction de la doctrine~~
contre le Livre intitulé l'exposition de la doctrine de la grace etc. cette ordonnance
me parut utile. D'un côté la première partie étoit conçue en termes effec-
tifs contre le Jansénisme en général. D'un autre côté la seconde partie
ne sembloit établir que la grace efficace, avec la certitude de l'accom-
plissement de la prédestination. preparatio mediocrum, quid est iustificatio
liberantis quicumque liberantur. c'est-à-dire toutes les écoles catholiques
enseignent unanimement.

Je ne doutais nullement du zèle de M. le C. de M. contre le Jansénisme, et je
n'avois garde d'aller chercher dans son texte un ~~mauvais~~ mauvais sens,
pendant que j'y en trouvois un bon, dont j'étois édifié.

mais j'avois que les suites m'affligeroient bien davantage. Je vis les peres
général, du qué, et j'en vis expliquer ce même texte dans les sens le plus
Janséniste, et en triompher. Ils se sont vantés dans tous leurs écrits
d'avoir l'autorité de cette ordonnance, pour le défenseur de leur doctrine.
Ils en ont cité et expliqué les paroles à leur mode. Ils ont soutenu qu'on